

Réglement

Concours de critique 2018

Article 1 – Organismes

Dans le cadre des semaines itinérantes du cinéma français en région Nord-Ouest, l'Institut français de Russie organise un Concours d'écriture de critique de cinéma.

Article 2. Durée du concours

Le Concours de critique de cinéma se déroulera **entre le 05 octobre 2018 et le 15 novembre 2018**.

L'inscription au concours est ouverte **à partir du 05 octobre à 00h00 au 15 novembre 2018 à 23h59** dates et heures de Moscou (Russie), via le formulaire mis à disposition par l'Organisateur sur son site internet (www.institutfrancais.ru).

Article 3 – Modalités de participation

3.1 Ce concours est ouvert à toute personne physique, citoyenne de la Fédération de Russie, sans limite d'âge.

3.2 La participation au concours requiert de s'inscrire sur le formulaire : goo.gl/forms/SwjoQY1XKC1xECrH2 mis à disposition sur le site internet de l'Organisateur.

3.3 La critique doit être un travail personnel suivant les modalités suivantes :

- en format texte écrit
- en français
- contenant 250 mots maximum
- la critique doit porter sur un des films de la programmation des semaines du cinéma français 2018 en région Nord-Ouest qui auront lieu aux dates et dans les villes suivantes :
 - Petrozavodsk (5-11 octobre)
 - Mourmansk (6-11 octobre)
 - Saint-Pétersbourg (9-14 octobre)
 - Kaliningrad (9-14 octobre)
 - Arkhanguelsk (10-30 octobre)
 - Veliky-Novgorod (14-21 octobre)
 - Vyborg (16-26 octobre)
 - Pskov (22-27octobre)

Article 4 - Sélection et détermination des gagnants

4.1 Un jury, désigné par l'Organisateur, établira une Sélection Officielle des 3 meilleures critiques parmi toutes participations.

4.2 La Sélection Officielle sera ensuite mise en ligne sur les réseaux sociaux de l'organisateur ainsi que sur les pages Facebook, VKontakt, et toutes plateformes dédiées aux Journées du Cinéma Français en région Nord-Ouest.

4.3 Le jury qui s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statuera souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

ARTICLE 5. AUTORISATIONS D'EXPLOITATION

5.1 Les Participants cèdent, à titre gratuit et non exclusif, pour le monde entier et pour une durée d'un (1) an à compter de son inscription au Concours selon les modalités de l'article 3 ci-dessus, à l'Organisateur, le droit de publier leurs noms, prénoms, et ville sur quelque support et par quelque procédé connu et/ou inconnu à ce jour (notamment réseaux sociaux, sites internet et intranet, presse et télévision) dans le cadre du Concours.

5.2 Les Participants cèdent également à titre gratuit et non exclusif à l'Organisateur le droit de reproduire et représenter, et diffuser, faire diffuser leurs Critiques dans leur intégralité ou par extraits, associées ou non à d'autres programmes audiovisuels, pour le monde entier et pour une durée d'1 (un) an à compter de leur inscription au Concours :

- sur le Site de l'Organisateur (www.institutfrancais.ru) dans ses versions web et mobile
- sur les pages Facebook, Vkontakt dédiées notamment à la tournée musicale et toutes autres plateformes vidéo,
- sur tous les sites Internet, mobile et tablette des partenaires médias de l'événement,

ARTICLE 6. DETERMINATION DES PRIX

6.1 Les Participants auteurs des 3 (trois) critiques lauréates recevront des lots de l'Organisateur.